

LES ÉCOCENTRES DE RIVIÈRE-ROUGE

Écocentre du garage municipal secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide

De mai à octobre → Tous les vendredis et samedis, de 9 h à 15 h

De novembre à avril → Tous les samedis de 9 h à 15 h

Horaire

Écocentre du garage municipal secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois

Pendant la période hivernale → Les dimanches 5 et 19 janvier • 2 et 16 février • 2, 16 et 30 mars

13 et 27 avril • 9 et 23 novembre • 7 et 21 décembre 2025 de 9 h à 15 h

De mai à octobre → Tous les dimanches de 9 h à 15 h

MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES

- Matériaux de construction et de démolition triés (bois, gypse, métal, béton, brique, pierre, ciment, bardeaux, appareils sanitaires, vitre, fils électriques)
- Pneus avec ou sans jante
- Meubles, matelas et les appareils contenant des halocarbures (fréon) tels que les réfrigérateurs, les climatiseurs, les distributrices à eau et les congélateurs
- Appareils électriques et électroniques, piles, cartouches d'encre et cellulaires
- Matières recyclables
- Résidus domestiques dangereux (RDD) tels que les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobile, les solvants, les pesticides de jardin, les produits de nettoyage, les médicaments, les piles, les colles, les bonbonnes de propane, les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents (non brisés), etc.
- Emballages de protection en polystyrène « petites billes », styromousse d'isolation ou de construction

À VOTRE ARRIVÉE À L'ÉCOCENTRE

- Vos matériaux doivent être triés (avant votre arrivée)
- Vous devrez présenter une preuve de résidence au préposé
- Le préposé s'assurera que les matériaux apportés sont recevables et que la quantité n'est pas supérieure à 100 pieds cubes / jour / visite (2,83 mètres cubes)
- Chaque usager devra déposer ses matières dans les conteneurs appropriés (bois, métaux, etc.)

BESOIN D'AIDE POUR TRANSPORTER VOS ENCOMBRANTS (VOLUMINEUX) AUX ÉCOCENTRES?

Deux entrepreneurs peuvent ramasser les volumineux à votre propriété. Pour obtenir tous les détails et le coût du service, communiquez avec le Service des travaux publics au 819 275-2929 poste 221.

LES COLLECTES

Les collectes sont effectuées par camions robotisés. Afin de vous assurer que vos bacs soient vidés, ils doivent avoir été bien placés près de la rue la veille des collectes, les matières bien triées et déposées dans les bons bacs.

- Les déchets qui ne sont pas dans les bacs ne seront pas ramassés – rien au sol
- Les bacs trop lourds ou mal placés ne seront pas soulevés – espace libre de 60 cm autour de chaque bac
- Pas de cendres chaudes ou tièdes dans les bacs
- Capacité maximale des bacs : 100 kg (220 lb)

Si votre bac n'a pas été vidé, veuillez remplir une requête en ligne sur le site Web de la RCER au www.rcer.ca/collectes ou communiquez avec la RCER au 819 275-2077, poste 27 ou avec le Service des travaux publics au 819 275-2929, poste 221. La RCER évalue les requêtes pour les bacs non ramassés en fonction des vidéos et des relevés géoréférencés enregistrés à partir des camions lors des collectes.

Au cours des prochaines années, les bacs verts pour la récupération lorsqu'ils deviendront inutilisables cèderont graduellement la place aux bacs bleus, partout au Québec.

BACS VERTS ET BACS BLEUS -

Contenants de produits alimentaires et de produits d'entretien ménager, emballages de mets à emporter et préparés, polystyrènes alimentaires, plastiques souples et rigides, papier, carton, remplir un sac transparent de sacs et de pellicules plastique.

BACS BRUNS - Matières compostables, résidus de jardin, résidus alimentaires, papier ou carton souillé, essuie-tout, mouchoirs, litière et excréments de petits animaux.

BACS NOIRS
Déchets

